

## Compte rendu conseil Septembre 2015

A l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal du mercredi 30, plusieurs délibérations étaient inscrites.

-Concernant l'Agenda d'Accessibilité programmée, le conseil a adopté à l'unanimité le dépôt pour approbation du dossier de programmation qui impliquera d'ouvrir l'ensemble des locaux publics à tous dans le respect de l'égalité des droits et chances des citoyens, le dossier ayant été initié en amont par la CCMV.

-Monsieur le Maire indique ensuite que l'aménagement de l'assainissement du hameau de Gévaudan fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention au prés du Conseil Général et de l'Agence de l'eau pour finaliser le projet ; le dossier devant passer dès la semaine prochaine devant la commission du conseil Départemental.

-La conseillère, en charge du dossier garderie, intervient ensuite pour préciser que, suite aux modifications des horaires et de l'organisation du périscolaire, nécessité a été faite de modifier la tarification des tickets de garderie, dorénavant tarifés à la demi heure.

-Monsieur le Maire informe alors le conseil de la possibilité d'établir un diagnostic sur le parc électrique de Barrême, diagnostique subventionné à 80 %, et qui permettrait d'avoir un état des lieux plus précis, permanentant une meilleure gestion du dossier «électricité communal» . Dans le même ordre d'idée, il demande aussi l'approbation du rapport annuel de l'eau et assainissement, rapport signalant des pertes d'eau (pertes maintenant bien localisées) . Fin 2015, ce rapport sera chiffré et transmis à la préfecture avec mise en ligne pour information à la population.

Toutes ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part alors de deux communications:

- Il porte à la connaissance du conseil que la compétence concernant le plan local d'urbanisme intercommunal (*PLUi*) a été prise en charge par la CCMV . Les communes seront représentées au sein des groupes de travail par leurs représentants désignés, le travail de ces groupes devant démarrer très rapidement.

- il donne ensuite aux membres du conseil le dossier contenant les informations recueillies lors du comité interministériel aux ruralités qui s'était tenu à Vesoul en présence du Président de la République.

Ne restait plus alors que le dossier « *Syndicat Mixte Ouvert Provence-*

Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit qui tisse la toile du numérique pour tous »

Cet organisme œuvre actuellement à amener le haut débit ( enfin) sur Clumanc Tartonne. Problème :

il reste actuellement 1300 mètres de tranchée à creuser sur la commune de Barrême pour raccorder le réseau. Pour cette dernière tranchée, la municipalité a demandé à plusieurs reprises la possibilité de coordonner les travaux pour enfouir une



canalisation d'eau. Une mésentente s'installe durablement quand à la répartition des coûts entre l'entreprise et la municipalité, tant est grande, semble t il, la tentation de transférer la quasi totalité des coûts de l'opération sur le compte de la municipalité, alors qu'un prorata semble plus logique ..En attendant, on assiste à une tentative de culpabilisation de la commune vis à vis de Tartonne et Clumanc : en un mot c'est la faute de Barrême si Tartonne et Clumanc ne bénéficient toujours pas de la fibre ...Petit rappel quand même : les problèmes de tel de ces deux communes ne datent pas de ces jours, ni de ces mois ci : les réclamations postées sur les réseaux sociaux remontent à plusieurs années ! De même que Barrême n'est pas responsable si la fibre n'arrive pas à Gévaudan alors que le câblage est prêt depuis très longtemps, ni du fait que Blieux est complètement oublié par la fibre, venant se poser, en l'état pour ce dossier, en leader des communes ignorées.

J L Chabaud termine son intervention en déclarant qu'il serait intéressant que le bon sens et la concertation deviennent les choses les mieux partagées dans nos vallées, et que les communes ne soient plus pris en otages à cause de décisions prises unilatéralement.